

Concertation pour l'élaboration de la feuille de route 2017-2020 du PDUIF

Synthèse du séminaire dans l'Essonne

Place de la voiture et ses nouveaux usages
Plans de mobilité – Intermodalité et pôles
Nouveaux usages de la voirie



**Le 24 mars 2017 à Evry,
de 14h à 17h30**

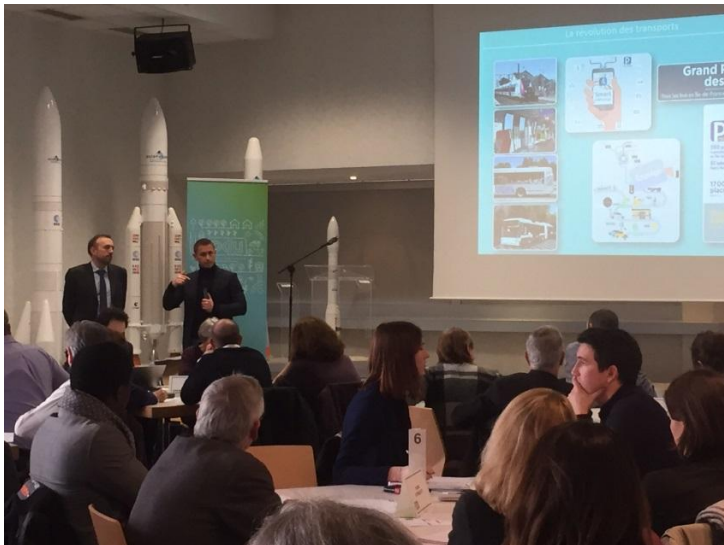
Cadrages et interventions lors du séminaire

Pour faire un point d'étape sur le PDUIF (Plan de déplacements urbains d'Île-de-France), le STIF a organisé 8 séminaires de travail, un dans chaque département francilien. Dans chacun de ces séminaires, il était proposé aux participants d'échanger sur 4 thématiques différentes. Les participants aux ateliers – des élus, des agents des collectivités, ainsi que d'autres acteurs de la mobilité dans les territoires – étaient invités à identifier les freins, les leviers et des idées pour donner un nouveau souffle au PDUIF dans le cadre de la feuille de route 2017-2020.

Le séminaire dans l'Essonne s'est déroulé le 24 mars 2017 de 14h à 17h30 dans les locaux du SDIS à Evry. Il a permis d'approfondir des thématiques spécifiques aux enjeux de la grande couronne :

1. La place de **la voiture et ses nouveaux usages**.
2. Les **plans de mobilité**.
3. Les **nouveaux usages de la voirie**.
4. L'intermodalité et les **pôles**.

L'après-midi était rythmée par une alternance de présentations introductives et de temps de réflexion en petits groupes sur ces thématiques. Environ 50 personnes, réparties par tables ont participé au séminaire.



Nicolas Méary, vice-président du Conseil départemental de l'Essonne et maire de Brétigny, a introduit l'après-midi par un mot d'accueil. **Stéphane Beaudet**, vice-président de la Région Île-de-France chargé des transports et vice-président du STIF, a évoqué les grands objectifs de la feuille de route 2017-2020. **Laurence Debrincat**, responsable de la Division des études générales du STIF, a ensuite rappelé le contexte et les objectifs du séminaire. Elle a également évoqué les différents indicateurs qui soulignent les avancées obtenues et la nécessité

de poursuivre et développer les bonnes pratiques afin d'atteindre les objectifs du PDUIF. Elle a enfin rappelé l'importance des PLD (Plans locaux de déplacements) pour décliner les actions du PDUIF au niveau local, et surtout les prioriser.

Plusieurs témoignages ont ensuite permis d'engager les échanges dont ce compte-rendu dresse la synthèse.

Les paragraphes précédés de ✓✓✓ soulignent les sujets les plus évoqués. Les paragraphes précédés de ✓ indiquent des sujets moins récurrents.

1/ La place de la voiture et ses nouveaux usages

Cette thématique proposait d'approfondir les enjeux du développement de l'autopartage, du covoiturage, et des véhicules électriques et intelligents. Elle a été introduite par le témoignage d'**Anaïs Morin**, chargée de mission Eco-mobilité au Parc naturel régional du Gâtinais, qui a présenté un dispositif d'autostop organisé en milieu rural.

LES FREINS IDENTIFIES

- La **difficulté de faire évoluer les mentalités** vers les usages partagés de la voiture, ce mode étant considéré majoritairement comme individuel.
- Le **manque de visibilité et de communication** sur les différents dispositifs existants.
- Le **manque d'espace** pour implanter des aires de covoiturage en tissu urbain dense.

LES LEVIERS ET IDEES PROPOSEES

- ✓✓✓ Développer l'**apprentissage des usages partagés** de la voiture dès l'école.
- ✓✓✓ Créer une **plateforme numérique multimodale** au niveau régional, qui inclurait tous les modes de transport, dont le covoiturage et l'autopartage.
- ✓✓ Dans la même logique, créer une **plateforme de covoiturage unique au niveau départemental**, avec un seul standard téléphonique et un seul site web.
- ✓✓ Favoriser le **travail entre les différentes collectivités** afin de créer une cohérence à une échelle plus large que celle de la commune.
- ✓ Développer une **réglementation du stationnement au niveau de l'EPCI** et non de la commune.
- ✓ Mettre en place des **voies dédiées** pour les voitures transportant des covoitureurs sur les voies rapides, ou leur autoriser l'accès aux voies des bus en milieu urbain.
- ✓ Multiplier les **places réservées** au covoiturage dans les **pôles gare**.
- ✓✓✓ Créer un **réseau d'acteurs de la mobilité** et organiser des temps réguliers de partage d'expériences, pour échanger sur les bonnes pratiques.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'un pilotage à une échelle plus large que celle de la commune, pour permettre une politique plus cohérente. Ils ont également beaucoup parlé du besoin de sensibiliser la population à ces nouveaux usages, pour faire changer les mentalités.

2/ Les plans de mobilité

Il s'agissait en abordant la thématique des plans de mobilités – anciennement plans de déplacements (inter)entreprises (les PDIE et PDE) – d'identifier les leviers pour les généraliser et veiller à leur mise en œuvre. Il a été introduit par le témoignage de **Karine Dauny**, de la Direction des transports et des mobilités à la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, qui a présenté un plan de mobilité interentreprises, et un plan de mobilité administration, développés au sein de la CAGPS.

LES FREINS IDENTIFIES

- Le blocage juridique et le manque d'ouverture des chefs d'entreprise envers le **télétravail**, qui permettrait pourtant de répondre à plusieurs enjeux.
- Le manque de **volonté des chefs d'entreprise** face aux plans de mobilité, notamment vis-à-vis du **vélo** qu'ils perçoivent comme dangereux et source d'accidents sur les trajets domicile-travail.
- La difficulté de désigner un porteur de projet au sein de l'entreprise.
- La difficulté de **mobiliser tous les acteurs** pour lancer un plan de mobilité.
- Le manque de **financements**, et le problème du **partage des financements** entre le public et le privé.
- Le **temps de réalisation des études** préalables.

LES LEVIERS ET IDEES PROPOSEES

- ✓✓✓ La réalisation d'un **diagnostic** recensant les besoins de toutes les parties prenantes, pour identifier les priorités d'action.
- ✓ Développer le **télétravail** et réduire ainsi les déplacements des salariés.
- ✓ Développer une communication pour **limiter les déplacements individuels**, avec par exemple des **mécanismes incitatifs**.
- ✓✓ Le **partage des bonnes pratiques**, en organisant des réunions d'échanges entre entreprises ayant développé des plans de mobilité.

La nécessité d'un diagnostic poussé avant le lancement d'un plan de mobilité est soulignée. Les participants ont également insisté sur le besoin d'accompagnement par la collectivité pour ce diagnostic ainsi que pour le suivi de ces dispositifs.

3/ Les nouveaux usages de la voirie

Le sujet proposé recouvrait les modes actifs, la mise en accessibilité et la sécurité routière. Pour illustrer les enjeux de cette thématique, **François Frontera**, vice-président aux transports à la Communauté de communes du Pays de Limours, a présenté les aménagements de voirie permettant le rabattement vers la gare routière de Briis-sous-Forge, implantée sur l'autoroute A10.

LES FREINS IDENTIFIES

- En ce qui concerne les modes actifs, le risque d'un **conflit d'usage** avec les riverains ou les commerçants qui sont souvent plus favorables à la voiture.
- La **culture** très répandue du déplacement motorisé et individuel.
- Le **manque de sécurisation** des cheminements piétons et cyclables.
- L'absence de continuité des itinéraires cyclables.
- Les **coûts importants** de la réfection de la voirie et de sa mise en accessibilité.

LES LEVIERS ET IDEES PROPOSEES

- ✓✓✓ Développer une **bonne communication pour inciter** à l'usage des modes actifs, en insistant sur les **temps de parcours** plutôt que sur la distance.
- ✓ **Sensibiliser le monde de l'entreprise au vélo**, et inciter à l'installation de consignes à vélo et de locaux adaptés (casiers...).
- ✓ Généraliser la possibilité pour les **vélos d'utiliser les couloirs bus**.
- ✓ Systématiser les **bandes cyclables** sur les voies en forte pente
- ✓ Développer les **attaches vélos sur les bus**.
- ✓✓✓ Assurer la **continuité des itinéraires cyclables**.
- ✓✓ Développer l'usage des **vélos à assistance électrique**.
- ✓✓ **Impliquer les habitants** dans les projets de réaménagement de la voirie.
- ✓✓ Avoir une **maîtrise d'ouvrage unique à l'échelle départementale**.
- ✓ Créer une **charte régionale du jalonnement**, à décliner par les collectivités.
- ✓✓✓ Généraliser les **zones 30**, multiplier les **radars pédagogiques, ainsi que le contrôle de la vitesse** en centre-ville.
- ✓✓✓ Soutenir et développer les **actions pédagogiques envers les enfants** sur la sécurité routière *via* les écoles et les associations.
- ✓ **Améliorer le recensement des accidents** pour organiser la réfection des voiries sur les lieux les plus dangereux.
- ✓ ✓ Obliger les **opérateurs ferroviaires à travailler de concert avec les collectivités** pour la mise en accessibilité des pôles gares, afin de créer des aménagements cohérents.

La priorité est la pacification de la voirie dans les zones urbaines, pour un meilleur partage de la voirie. Impliquer les citoyens dans l'élaboration des projets est également perçue comme un levier indispensable.

4/ L'intermodalité et les pôles

Pour introduire la thématique, **Julie Cabos et Benoit Soury**, de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, ont présenté des démarches de pôles sur leur territoire.

LES FREINS IDENTIFIES

- La difficulté de mobilisation du **nombre élevé d'acteurs**.
- La difficulté de financement du transport à la demande (TAD) pour les petites collectivités rurales.
- La difficulté de **changement des mentalités** pour « laisser la voiture au garage » : se concentrer sur la sensibilisation des enfants.

LES LEVIERS ET IDEES PROPOSEES

- ✓✓✓ Développer **communication et la pédagogie** pour sensibiliser à l'intermodalité, et vaincre la prépondérance des déplacements individuels motorisés.
- ✓ Améliorer **la lisibilité des responsabilités** de chaque acteur pour un projet de pôle, et désigner un **pilote de projet** bien identifié.
- ✓ Identifier un **pilote pour le fonctionnement du pôle**, dans la durée, même sans projet d'aménagement en cours.
- ✓✓✓ Améliorer la **coordination des horaires** entre les trains et les bus.
- ✓ Faire en sorte **que les territoires ruraux ne soient pas oubliés** dans le schéma de réorganisation des déplacements, afin d'éviter la fuite des jeunes vers d'autres territoires.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'un pilote de projet unique et bien identifié. La notion qui se dégage particulièrement de ces débats est celle de la pédagogie, pour sensibiliser les usagers aux nouveaux modes de déplacement.



Retrouvez l'ensemble des synthèses sur le site <http://www.pduif.fr/>.